

LUTTE CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE : CONSTRUISONS UNE SOCIÉTÉ DURABLE

Le Parlement européen s'est emparé pour la première fois de la question de l'obsolescence programmée en adoptant à la quasi unanimité un rapport d'initiative le 4 juillet 2017 sur la durabilité et la réparabilité des produits.

L'obsolescence programmée est un sujet transversal qui touche à la consommation, à la production, aux métiers de service, à la protection des ressources, à la réduction des déchets et au modèle économique.

L'Union européenne a intérêt à se saisir de cette question pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux du 21^e siècle dans une économie mondialisée. Elle constitue la bonne échelle pour répondre aux attentes de la société.

« Nous ne devons plus ignorer les conséquences environnementales, sociales et économiques de nos modèles de consommation. Il faut dépasser l'opposition stéréotypée entre « compétitivité » et « environnement » et promouvoir une société durable. La lutte contre l'obsolescence programmée est un pas important vers cet objectif. »

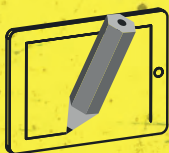
Pascal Durand, Député européen à l'initiative du rapport parlementaire.



europeecologie.eu



Le premier rapport européen sur
l'obsolescence programmée propose
7 actions transversales :



1 - Concevoir des produits durables



2 - Développer la réparabilité des biens



3 - Soutenir les modèles d'économie circulaire et fonctionnelle



4 - Informer les consommateurs sur la durée de vie des produits et leur réparabilité



5 - Interdire l'obsolescence programmée frauduleuse



6 - Renforcer les droits et garanties consommateurs



7 - Encadrer les mises à jour et lutter contre l'obsolescence logicielle